

Les implications technologiques et politiques des nouvelles techniques de pêche, du thon germon *Thunnus alalunga*: filets maillants et chaluts pélagiques

par Jean-Yves LE GALL
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, Département Halieutique

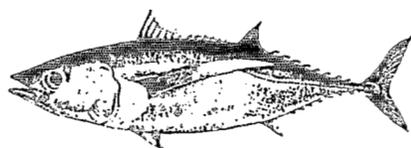


Fig. 1. — Le thon blanc germon *Thunnus alalunga*

La technique de pêche aux filets maillants dérivants plus particulièrement dirigée vers la pêche au thon germon *Thunnus alalunga* (fig. 1) a été importée de l'océan Pacifique et adaptée de 1985 à 1990 en océan Atlantique. Elle fait l'objet de vives critiques de la part des organisations écologiques conservatrices au plan mondial et plus récemment d'une tentative d'intervention de la Commission Economique Européenne pour l'interdiction de son utilisation pour la pêche du germon dans l'Atlantique Nord-Est par les pêcheurs français. La présente étude a pour objet

de tenter de retracer l'histoire et la genèse de ce conflit qui a atteint maintenant une échelle mondiale, et d'en examiner les aspects technologiques, les implications économiques et les éventuelles motivations politiques.

1. Eléments historiques

1.1. L'océan Pacifique Nord

L'un des points de départ historique de ce conflit et de cette polémique peut être la mise en place en 1970 dans le Pacifique Nord par les Etats-Unis d'Amérique de la Zone Economique Exclusive des 200 milles au large de la côte ouest de la Californie à l'Orégon et l'Alaska. Cette mesure d'appropriation des ressources côtières par les Américains, comme les autres pays, a eu pour conséquence de rejeter hors de cette zone des centaines de navires japonais qui y pêchaient le saumon. Les compagnies de pêche

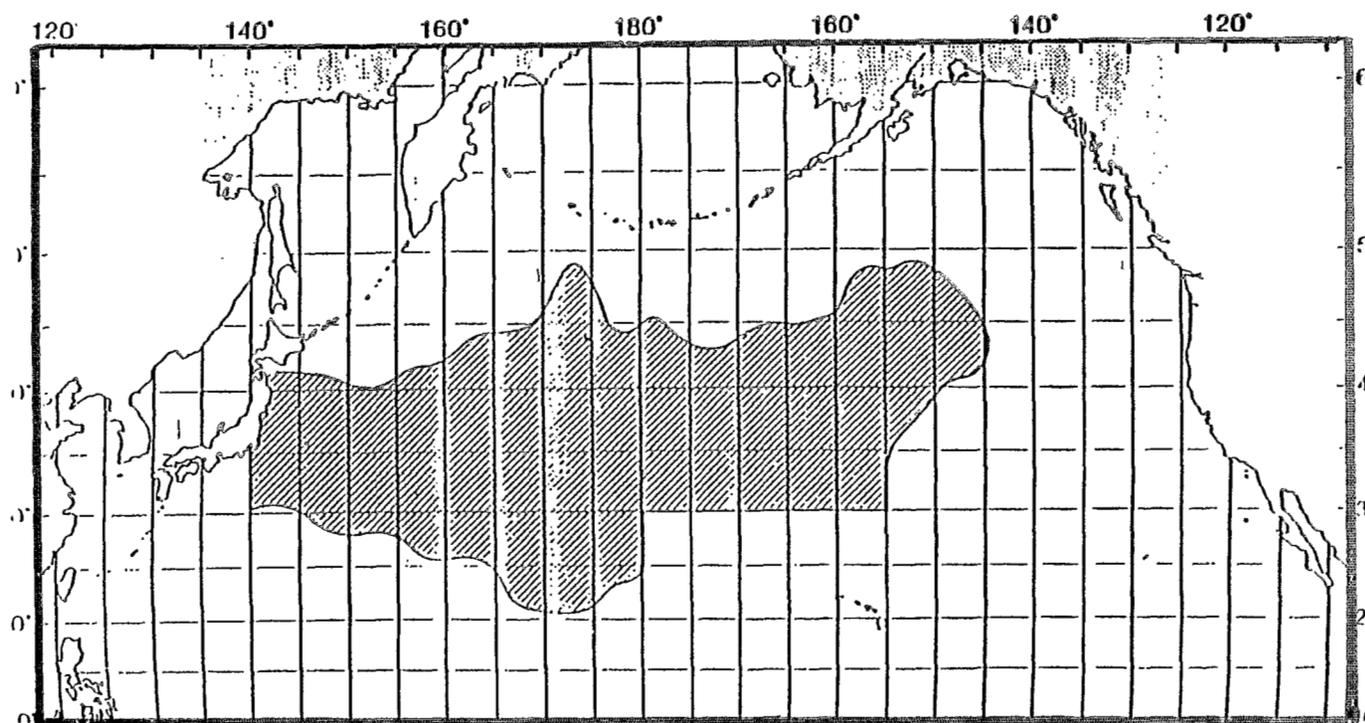


Fig. 2. — Extension géographique de la pêcherie japonaise de calmar dans le Pacifique Nord, en 1981 (Anonyme, 1989)

japonaises ont rapidement converti leurs navires de la pêche du saumon au filet maillant à la pêche au calmar au filet dérivant maillant. Cette reconversion japonaise, suivi par les autres puissances asiatiques (Taïwan surtout et Corée), a été un succès tel qu'en une dizaine d'années, la pêcherie de calmar dans le Pacifique Nord est devenue la pêcherie développée au monde au plan de la surface couverte par les engins de pêche (fig. 2) et a produit de 200 à 300 000 tonnes de calmar par an.

Le développement de cette pêcherie était tel que, selon les experts américains assez marqués par les conservationnistes et les intérêts américains sur le marché du saumon, « la longueur de filets des 800 navires déployant chacun de 30 000 à 40 000 miles de filets par nuit chacun suffisait à couvrir une demi-douzaine de fois la distance de Tokyo à San Francisco... (assertion non vérifiée) ».

Le débat a assez rapidement glissé du domaine de la sur-exploitation des ressources : calmars et saumons coho particulièrement, à celui des captures accidentelles d'espèces non-cibles et particulièrement des petits cétacés (dauphins et marsouins) et de phoques à fourrures. Les conservationnistes ont avancé des estimations variant entre 100 000 et 200 000 cétacés et phoques capturés par an. Ces estimations n'ont pas été vérifiées et approuvées par des commissions internationales (Anonyme, 1989).

C'est sur ce terrain du Pacifique Nord qu'a été créée par les organisations conservationnistes et appliquée aux filets maillants japonais et taïwanais l'expression « mur de la mort ».

1.2. Le Pacifique Sud

Le germon était exploité depuis 1958 dans le Pacifique Sud par les palangriers asiatiques en profondeur. La pêcherie palangrière comportait ces dernières années environ 500 palangriers et a produit environ 30 000 tonnes de germon par an. En surface depuis 1974 les ligneurs néo-zélandais capturent près des côtes de Nouvelle-Zélande de l'ordre de 2000 tonnes par an (Commission du Pacifique Sud 1986, 1989). Après la mise en évidence d'une pêcherie potentielle de germons immatures en surface sur l'ensemble du Pacifique Sud aux abords de la convergence subtropicale par une mission exploratoire ORSTOM en 1982 (Le Gall et al., 1982), une pêcherie importante de germons immatures s'est développée très rapidement dès 1984 par les ligneurs américains puis par les flottes japonaise et taïwanaise utilisant les filets maillants. Assez rapidement des conflits d'intérêt entre Etats riverains et côtiers du Pacifique Sud et puissances asiatiques (Japon et Taïwan) se sont manifestés en terme de compétition sur cette ressource neuve que constituait le germon immature capturable en surface sur une vaste zone de cet océan. Pour l'ensemble du Pacifique Sud, les captures ont crû rapidement de moins de 5 000 tonnes pour une centaine de ligneurs néo-zélandais avant 1987 à une estimation comprise entre 35 et 60 000 tonnes pour quelques 400 navires dont 100 à 200 fileyeurs en 1989.

La pression exercée par les Etats-Unis en op-

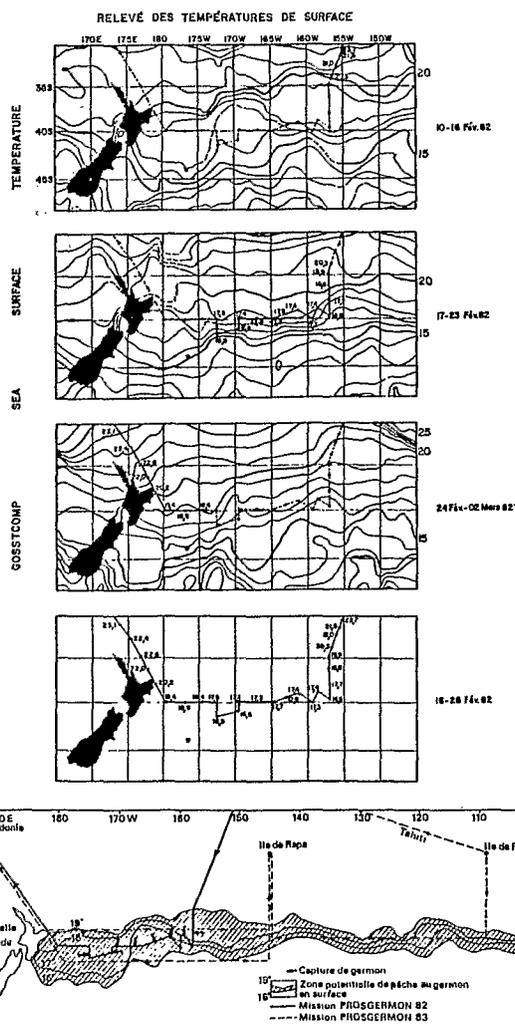


Fig. 3. — Extension de la zone de pêche potentielle de germon dans le Pacifique Sud délimitées par les deux isothermes 17 et 19° C (juillet) d'après les données de température GOSSTCOMP (Le Gall et al., 1982)

position aux filets maillants dans le Pacifique Nord a logiquement été poursuivie contre les mêmes adversaires asiatiques dans le Pacifique Sud. Cette convergence entre les intérêts des Etats-Unis et la grande majorité des Etats insulaires ou côtiers du Pacifique Sud a conduit à une vaste opération de mise en accusation des filets maillants, à l'élaboration de la Convention de Wellington visant à interdire l'usage de cette technique de pêche au thon (germon, essentiellement) dans la zone de la Commission du Pacifique Sud (CPS), et plus précisément interdisant cette technique de pêche dans les ZEE de 200 milles des 20 Etats côtiers et riverains. La Polynésie française vient de signer, au nom de la France et pour les DOM/TOM cette Convention de Wellington en fin avril 1990, s'associant ainsi à une vingtaine de pays de la zone, ou pêchant dans la zone. Cette convention ne s'applique donc pas en droit à l'océan hors-ZEE qui contient l'essentiel des zones de pêche de germon où les fileyeurs asiatiques peuvent continuer d'opérer (fig. 3). Une limitation cependant à cette dernière liberté est la clause de la Convention de Wellington qui interdirait le débarquement dans les pays de la zone du thon capturé au filet maillant.

Parallèlement à cette action anti-filet maillant à thon germon, et suivant la méthodologie mise au point dans le Pacifique Nord pour couvrir l'ensemble de l'Océan non géré par les ZEE « contrôlées », les conservationnistes ont apporté leur soutien à cette première action en dénonçant là aussi le « mur de la mort » que constitueraient ces milliers de kilomètres de filets maillants dérivants. Cette action a conduit cette fois à la mise au point au niveau de l'Organisation des Nations Unies d'une résolution,

et son adoption lors de l'Assemblée Générale le 22 décembre 1989, invitant tous les pays membres de l'Organisation à bannir à terme le filet maillant dérivant comme technique de pêche labellée comme « technique de pêche non sélective et susceptible de nuire à la conservation des ressources vivantes marines ». Les étapes d'un moratoire sont même élaborées élimination du filet maillant dans le Pacifique en 1991, et bannissement total sur l'océan mondial en 1992.

2. L'Atlantique Nord-Est et la Méditerranée

2.1. Le renouveau de la pêche germonière française par les nouvelles techniques

Le filet maillant est utilisé à petite échelle sur les côtes méditerranéennes françaises, traditionnellement pour la pêche au thon rouge et germon et de façon plus intensive et récente par les pêcheurs d'espadon *Xiphias gladius* en Italie et Sicile.

Le déclin de la pêche française de thon germon dans le Golfe de Gascogne au cours des vingt dernières années essentiellement dû à la disparition des

ligneurs (fig. 4) a conduit l'IFREMER à importer et adapter en Atlantique la technique du filet maillant développée par les Japonais dans le Pacifique (Dremière, 1987, 1988) (fig. 5), puis à mettre au point un chalut pélagique en paire (Gestin et Meillat, 1988) (fig. 6). Ces deux techniques nouvelles ont permis d'enrayer le déclin de la pêche germonière française en quelques années et de permettre le rétablissement des captures des germoniers français à 4 000 tonnes en 1989. Le volume des captures est actuellement limité par les capacités d'absorption du marché en frais et en conserve (Chantreau, 1989).

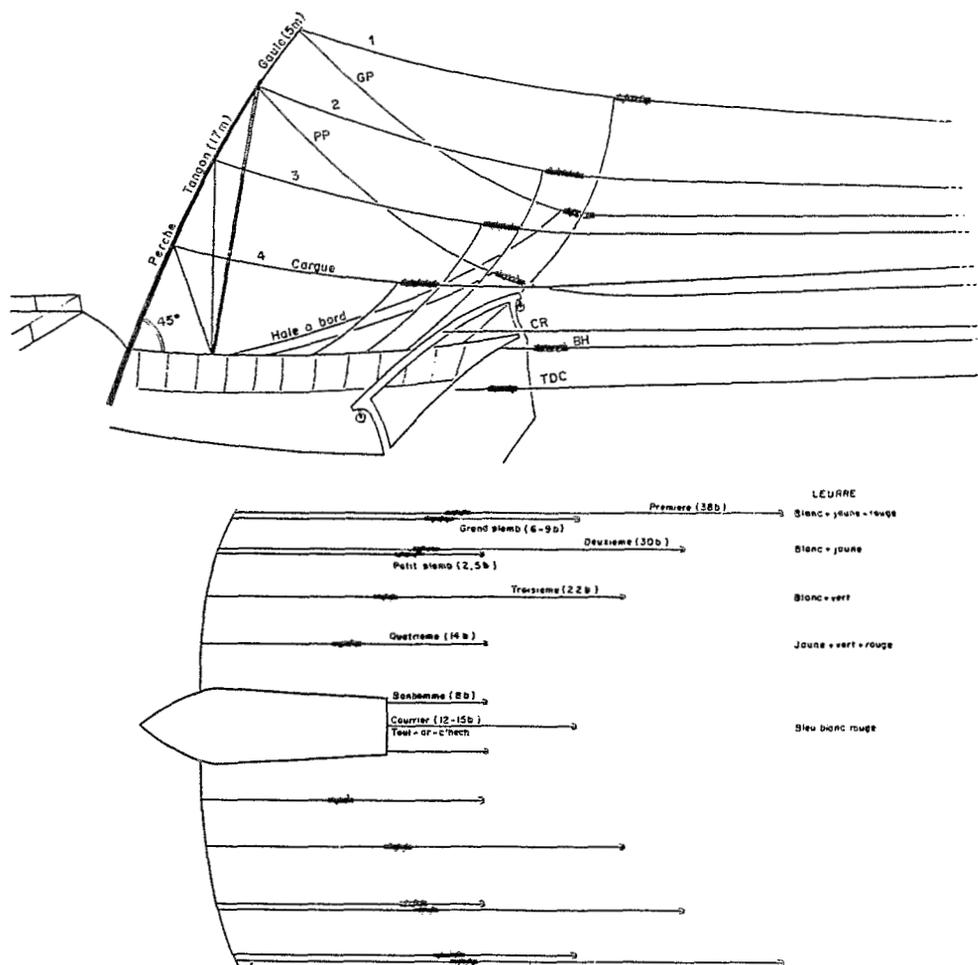


Fig. 4. — Schéma d'un thonier ligneur français (Le Gall, 1974)

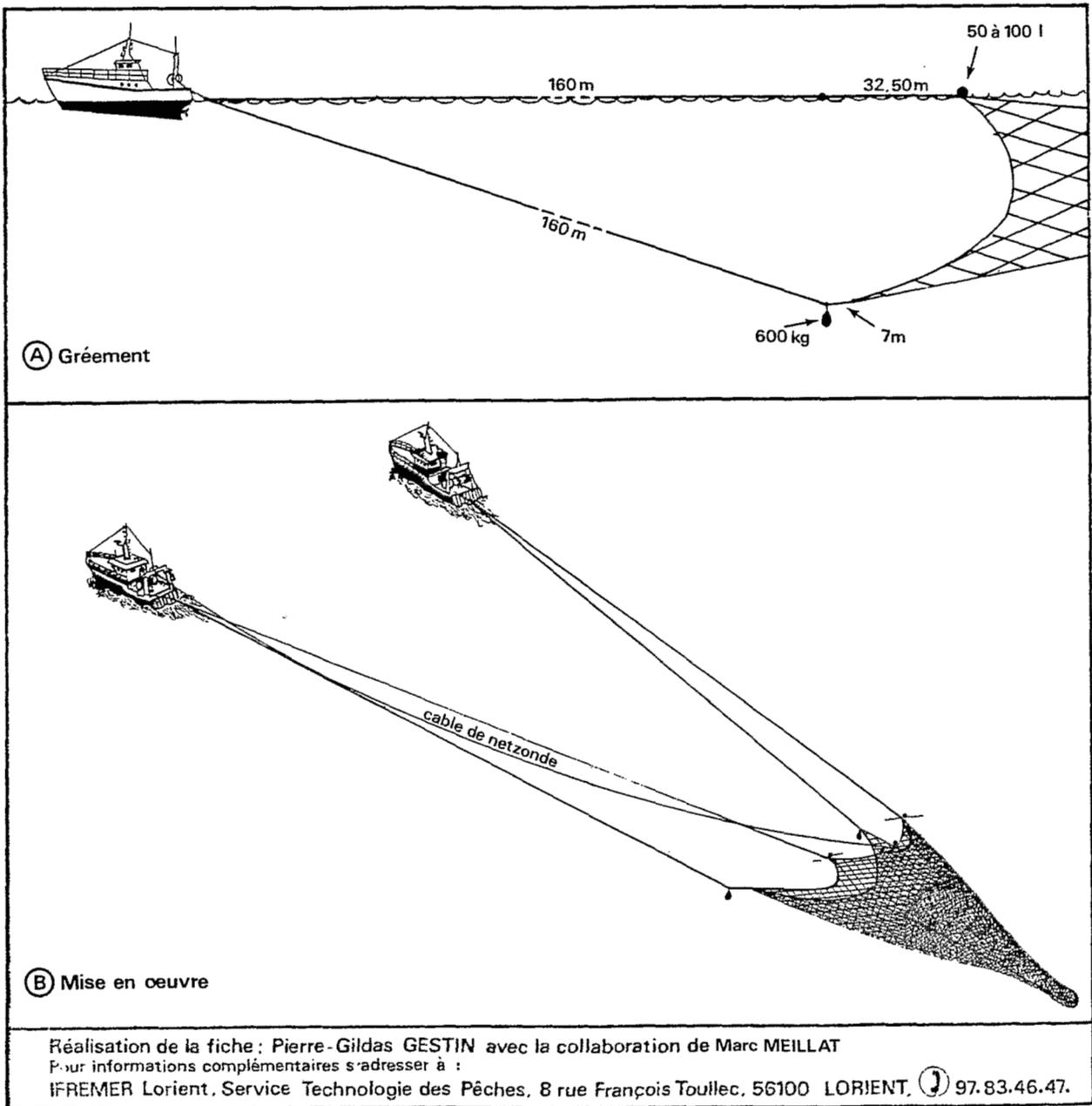
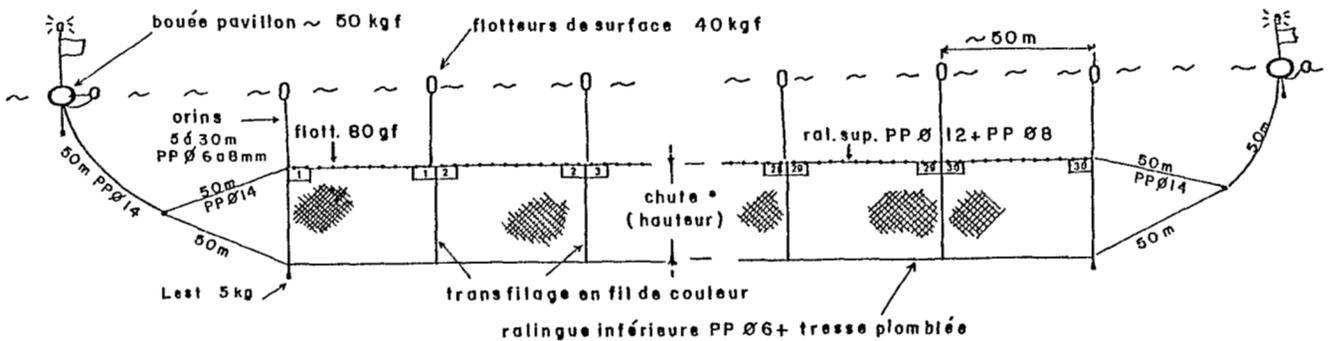


Fig. 5. - Schéma d'un filet maillant dérivant (Dremière, 1988)



* Chute étirée des filets de la "Pelagia" = 36 m, soit environ 29 m dans l'eau
 chute étirée des filets du "Petit Zico" = 20 m, soit environ 16 m dans l'eau
 Le transfilage entre elles de deux pièces voisines est fait selon les hauteurs dans l'eau estimées.

Fig. 6. - Schéma d'un chalut pélagique à thon traîné en « bœuf », c'est-à-dire par une paire de chalutiers français en 1990 (Gestin et Meillat, 1988)

2.2. Le contentieux franco-espagnol

2.2.1. Les arguments économiques

Le déclin de la pêcherie germonière française s'explique essentiellement par la non-rentabilité dans le contexte français des techniques de pêche au germon traditionnelles : lignes traînantes et appât-vivant et cannes. Le contexte socio-économique de la flotte thonière germonière espagnole est telle actuellement que ces techniques restent encore en 1990 économiquement rentables pour l'Espagne. On comprend que les autorités espagnoles aient envisagé avec intérêt le déclin de la flottille germonière française qui laissait penser en 1985 qu'à l'horizon 1995 le marché européen serait alimenté uniquement par la flotte espagnole. Allant plus loin dans la prospective, on peut imaginer que dans le cas envisageable d'une gestion de la pêche du germon communautaire par quota la France était sur la voie d'une extinction pure et simple du droit d'accès à la ressource par disparition du quota historique. Ces considérations économiques et politiques expliquent les réactions hostiles des pêcheurs et autorités espagnols au développement par les pêcheurs de techniques nouvelles techniquement et économiquement performantes.

2.2.2. Les arguments techniques

Lors de la mise en place des techniques nouvelles filet maillant et chalut pélagique les pêcheurs espagnols ont développé une argumentation d'opposition sur trois thèmes:

- a) une partie des captures de germons maillés dans les filets se décroche lors du virage à bord et cela induit une mortalité par pêche supplémentaire jugée importante;
- b) les filets dérivants perdus continuent de pêcher à perte et induisent une mortalité supplémentaire;

c) les chaluts pélagiques et les filets dans une moindre mesure troublent le comportement de migration en bancs des germons et affectent les rendements sur ces bancs (mattes) dissociés des pêcheurs utilisant la ligne ou la canne.

2.2.3. Les arguments conservationnistes

En 1989, à l'issue de la saison de pêche germonière française qui démontre le rétablissement de cette filière de production en France, s'ajoute aux arguments techniques listés ci-dessus une argumentation écologiste conservationniste qui met en avance les captures accidentelles par les filets maillants de petits cétagés et notamment de dauphins.

On perçoit là donc la même logique et la même approche que celle appliquée dans l'océan Pacifique : argumentaire technique sur la conservation de la ressource d'abord relayée et amplifiée pour le plus large public par l'argumentation conservationniste plus particulièrement axée sur les captures accidentelles d'espèces non cibles et particulièrement de dauphins ou/et marsouins.

Il est intéressant de noter que le conflit d'intérêt franco-espagnol sur l'exclusivité de la pêcherie de germon du Golfe de Gascogne est un conflit intra-communautaire européen en halieutique. En 1990, certaines autorités communautaires CEE favorables par nature ou par nationalité aux thèses espagnoles ont tenté, faute d'arguments techniques suffisamment convaincants au sein de la Commission pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), d'utiliser les relais écologistes conservationnistes et notamment les captures accidentelles de dauphins. L'objectif avoué étant d'obtenir l'adoption d'un règlement européen interdisant l'utilisation du filet maillant (pour la pêche du germon) dans le domaine communautaire. Cette tentative a échoué à la veille de la campagne germonière de printemps et été 1990.

3. La pêche du germon au chalut pélagique dans le sud de l'océan Indien

Le thon germon du sud de l'océan Indien est exploité depuis une trentaine d'années par les palangriers asiatiques (Koto, 1969; Le Gall et al., 1984) (fig. 7) et depuis 1985 par les thoniers-fileyeurs de Taïwan (FAO, 1990). Les jeunes germons immatures sont pêchés traditionnellement en surface par une petite pêcherie artisanale et sportive au large du Cap de Bonne Espérance dans les eaux tempérées de latitude élevée, au sud de 40° S (Le Gall, 1974).

Les potentialités de la ressource de germon sous-exploité dans l'océan Indien permettent de viser une production complémentaire de l'ordre de quelques milliers de tonnes par an (entre 5 000 et 10 000 tonnes en première approximation) par le développement d'une pêcherie de surface ou de sub-surface.

Cette production complémentaire par rapport aux pêcheries de palangre et des fileyeurs, et compatible

au sens de la dynamique du stock en raison du caractère séquentiel des captures, pourrait être obtenue par la mise sur zone de quelques paires de grands chalutiers pélagiques. Une expérience de cette dimension a été réalisée au cours de l'été 1990 pour la pêche du germon dans le Golfe de Gascogne par l'association en paire de deux chalutiers du port de Lorient: l'un de 54 m/2 000 cv et l'autre de 45 m/800 cv (Dremière, 1987, 1988).

La zone de pêche potentielle du germon au chalut pélagique est celle exploitée par les fileyeurs de Taïwan, soit la bande latitudinale de 35-45° S centrée sur l'isotherme de surface 18° C facilement cartographiable en utilisant la station de réception satellitaire NOAA/GOES créée et gérée par l'équipe ORSTOM et le Centre de météorologie régionale à La Réunion. La zone d'acquisition de cette station de réception et de traitement des champs de tem-

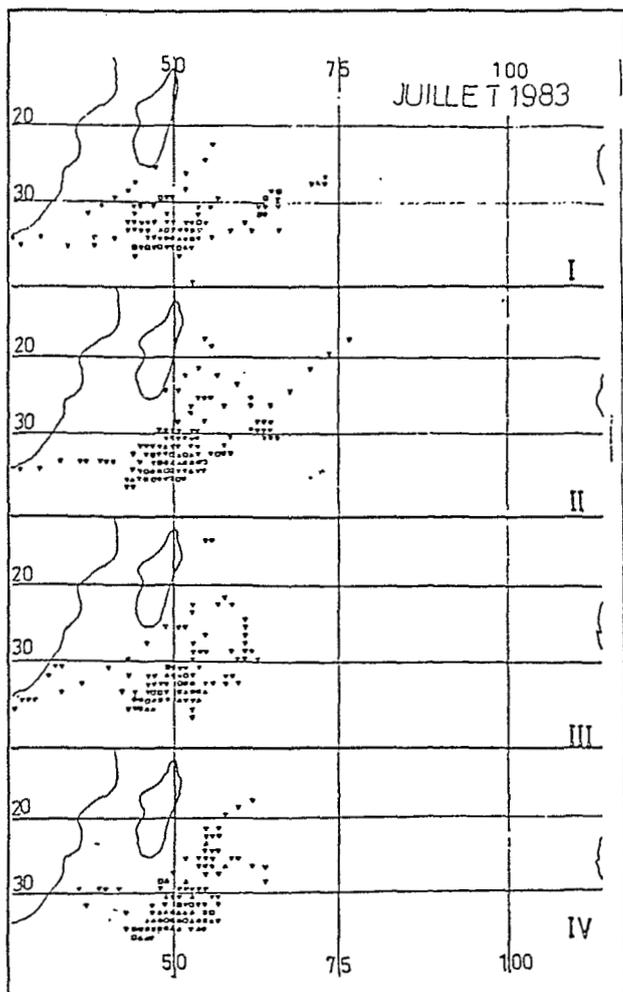
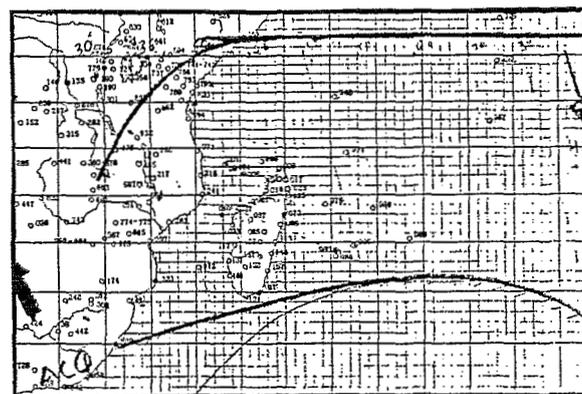


Fig. 7. — Cartographie par semaine de l'effort de pêche développé par les palangriers taïwanais pour la pêche du thon blanc germon dans le sud de l'océan Indien en juillet 1983 (Le Gall et al., 1984)



Zone d'acquisition Nord de la station de réception satellitaire de La Réunion (ORSTOM/Météo)

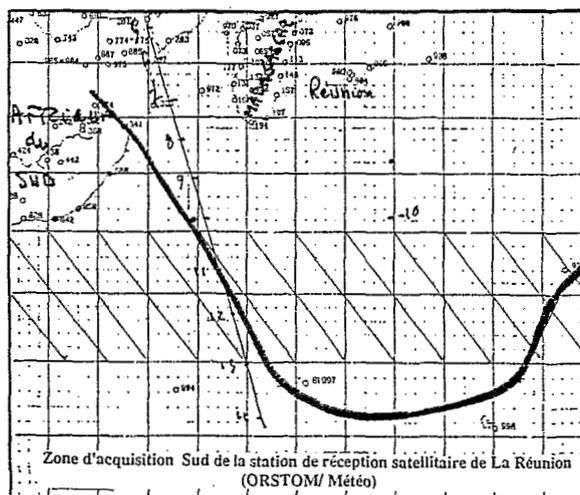


Fig. 8. — La zone Sud d'acquisition de la station de réception satellitaire de La Réunion (ORSTOM/Météo) couvre la partie ouest de la zone de pêche potentielle du germon (en hachuré) et correspond en partie à la ZEE française des TAAF (Saint Paul, Amsterdam, Crozet)

pérature de surface et de néphélométrie couvre très exactement la zone de pêche potentielle du germon au nord de Saint Paul et Amsterdam, dans la ZEE française des Terres australes et antarctiques françaises (fig. 8).

Conclusion

Perspectives et prospectives technologiques

Il est hautement probable que l'introduction de la technique de pêche (germon) au chalut pélagique industriel par des navires de plus de 2 000 cv dans le sud de l'océan Indien aura au moins deux conséquences politiques et économiques révolutionnaires dans le monde de la pêche au thon:

— 1) après le germon ou plus probablement en complément saisonnier de la pêche au germon,

on verra se déployer les chalutiers pélagiques particulièrement sur les mattes de thons inter-tropicaux d'albacore (*Thunnus albacares*) et de listao (*Kasuwonus pelamis*). Cette technique est susceptible de supplanter à terme la technique de pêche à la senne industrielle qui nécessite des investissements lourds et exclusivement utilisables pour cette pêche. Par contre, et si la technique du chalut pélagique est applicable aux mattes d'albacore et de listao, on peut voir là une forme de reconversion des chalutiers industriels européens et indirectement une libération par exportation d'une quantité importante de kilowatts encombrants pour un renouvellement de la flotte industrielle européenne, française et espagnole.

— 2) le deuxième développement possible est l'exploitation au chalut pélagique éventuellement du stock de thon rouge du sud ou thon rouge austral sub-antarctique *Thunnus thunnus maccoyii*. Cette

pêcherie est actuellement uniquement le fait de palangriers asiatiques pour un marché de luxe japonais. Les études d'approche du projet restent à faire notamment sur l'accessibilité de ce stock au chalut pélagique en terme de profondeur et de comportement de bancs notamment.

Lorsque ce projet de diversification de la pêche

industrielle thonière européenne au chalut pélagique dans le sud de l'océan Indien aura abouti en suivant les différentes étapes: le germon des zones tempérées, puis l'albacore et le listao de la zone intertropicale, et enfin le thon rouge austral sub-antarctique, on aura atteint la dernière frontière thonière... dans l'état actuel de la technologie de capture.

Références bibliographiques

- Anonyme, 1989. Report of the secretary of commerce of the United States on the nature, extent, and effects of drifnet fishing in waters of the North Pacific Ocean pursuant to section 4005 of Public law 100-220, The Driftnet impact monitoring assessment and control act of 1987, pp. 42-50
- Chantreau P., 1989. Conservation du thon à bord durant la campagne germonière 12-29 juillet 1989 Rapport interne IFREMER/DRV, 50 p.
- Commission du Pacifique Sud, 1986. Report of the First South Pacific Albacore Research Workshop (Auckland, New-Zeland, 9-12 june 1986).
- Commission du Pacifique Sud, 1989. Report of the Second South Pacific Albacore research Report.
- Dremlère P.Y., 1987. La pêche du germon dans le Nord-Est Atlantique : vers de nouvelles techniques de capture. DIT-87. 01-IPCM/Sète, 107 p.
- Dremlère P.Y., 1988. Pêche du germon au filet maillant. Opérations réalisées en 1986 et 1987. Equinoxe, n° 19, pp.10-17.
- Gestin P.G., Meillat M., 1988. Le chalut pélagique à thon. Fiches techniques d'engins de pêche n° 2. Equinoxe, n° 22, pp. 37-38.
- FAO, 1990. Report of the expert consultation on large-scale pelagic drift-net fishing. Rome, 2-6 April 1990, 78 p.
- ICCAT, 1989. Réunions de 1989 sur le germon. Recueil de documents scientifiques de la Commission pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, Vol. XXI, 243 p.
- Koto T., 1969. Studies on the albacore-14: Distribution and movement of the albacore in the Indian and the Atlantic oceans based on the catch statistics of japanese tuna longline fishery. Bulletin of Far Seas Fisheries Research Laboratory, Shimizu, n° 1, pp. 115-129.
- Le Gall J.Y., 1974. Exposé synoptique des données biologiques sur le germon *Thunnus alalunga* de l'océan Atlantique. Synopsis FAO sur les pêches, vol. 3, n° 109, 70 p.
- Le Gall J.Y., Hallier J.P., Gallet F., Wallico H., 1982. Résultats de la campagne Prosgermon à bord du N.O. Coriolis. Rapports Scientifiques et Techniques de l'ORS-TOM, Centre de Nouméa, N° 26, 60 p.
- Le Gall J.Y., Zinzius P., Telmar J.M., 1984. Outline of taiwanese tuna longliners landing at Réunion. Workshop on tuna fisheries management and development in the southwest indian ocean (october 1984, Mombasa), FAO/IOFC: SW/TMD/84/18, 7 p.